

Saint-Paul de Vence, le 7 juillet 2026

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance ordinaire du Conseil Municipal

du vendredi 5 juin 2026, à 18h30 à l'Auditorium

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	23

Date de convocation et d'affichage :

03/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoît, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDoux Christiane, CAUVIN Edith, ESCOLANO-LOCART Alizée, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, MESSINA Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés :

M. ARNOULD donne procuration à M. FAURE

M. DE SPIEGELEIR donne procuration à Mme EXPOSITO

Mme DALMASSO donne procuration à Mme CAUVIN

Étaient absents : /

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

041	Elections délégués sénatoriales 2026
------------	---

M. RAFFAELLI, M. FAURE, Mme ESCOLANO-LOCART et Mme GAILLOT sont désignés assesseurs.

La liste n°1 conduite par M. Jean-Pierre CAMILLA est candidate.

Composition :

Titulaire : M. Jean-Pierre CAMILLA

AR - Mairie

Mme Laurence HARTMANN

006-210601282-20260916-CM20260916_066-DE

Reçu le 18/09/2026

M. Pascal STACCINI

Mme Edith CAUVIN

M. Frank CHEVALIER

Mme Sylvie TOLLE

M. Mathieu ROUSSEAU

Suppléants : Mme Céline VOISIN

M. Alain VADO

Mme Sandrine DALMASSO

M. Benoit VERIGNON

La liste n°2 conduite par M. Jean-Paul FAURE est candidate.

Composition :

Titulaire : M. Jean-Paul FAURE

Suppléant : Mme Frédérique SAPHORES-BAUDIN

Résultats :

Nombre de votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Suffrages blancs : 0

La liste n°1 menée par Jean-Pierre CAMILLA a obtenu 18 voix.

La liste n°2 menée par Jean-Paul FAURE a obtenu 5 voix

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

D'ÉLIRE les membres titulaires et membres suppléants du collège des élus comme suit :

Délégués titulaires :

- M. Jean-Pierre CAMILLA
- Mme Laurence HARTMANN
- M. Pascal STACCINI
- Mme Edith CAUVIN
- M. Frank CHEVALIER
- Mme Sylvie TOLLE
- M. Jean-Paul FAURE

Délégués suppléants :

- Mme Céline VOISIN
- M. Alain VADO
- Mme Sandrine DALMASSO
- Mme Frédérique SAPHORES-BAUDIN

042

Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 22/04/2026

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

043

Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation de ce rapport

044AR	Plan Fest Urb
--------------	----------------------

	Plan Fest Urb Commun CCAS / Commune
--	--

006-210601282-20260916-CM20260916_066-DE
Reçu le 18/09/2026

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

045	RH – Désignation référent handicap
------------	---

M. CHEVALIER présente la délibération.

Mme EXPOSITO : Je voudrais savoir la part de personnes handicapées sur la commune ?

M. CHEVALIER : Moins de 5%, entre 3 et 5 personnes.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

046	TOURISME – Convention d'objectifs OT
------------	---

M. HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Mme Sophie MILLET-DAURE présente le rapport d'activités 2025 de l'Office de Tourisme.

047	TOURISME – Convention mise à disposition local OT
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

048	TOURISME – Convention mises à disposition personnel + flux OT
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

049	TOURISME – Taxe de séjour 2026
------------	---------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

050	CULTURE – Convention association « Les Collectionneurs »
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

051	CULTURE – Contrat de prêt Podgorny Robinson
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

052AR	PROFANE – Convention association « Les cinéastes amateurs »
--------------	--

006 - 210601282 - 20260916 - CM20260916_066 - DE
Reçu le 18/09/2026

Mme HARTMANN présente la délibération.
N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

053	CULTURE – Convention FMCJ
------------	----------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

054	EVENEMENTIEL – Demande subvention CD06 sécurité manifestations
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

055	CULTURE – Contrat de cession BIS
------------	---

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Qu'allez-vous faire de cette cession ?

M. le Maire : Pas pour l'instant parce que s'ils s'arrêtent c'est pour une bonne raison, c'est qu'une biennale de haut niveau coûte très cher donc ils n'ont plus les sponsors et ils préfèrent s'arrêter. Donc nous pour l'instant il n'y a pas de prévision de biennale mais le but c'est de recommencer cette biennale bien sûr.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

056	Donation FRANTA
------------	------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

057	Mise à jour convention-cadre prêt d'œuvre
------------	--

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Si vous souvenez, il y a quelques années, il y a 4-5 ans, nous en avons parlé. Ma question maintenant c'est, puisque cette convention a été faite, est-ce qu'elle va faire l'objet d'un appel à projets auprès de toutes les galeristes ou vous attendez que des artistes vous proposent des œuvres, dans un sens ou dans les deux sens ?

M. le Maire : En général on nous propose, mais vu que les conditions sont quand même en notre faveur puisque par principe nous ne payons rien à part l'assurance. La prise en charge est uniquement par la galerie, donc de fait il y a très peu de galeristes qui se proposent.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Et vous avez communiqué auprès de toutes les galeristes ?

M. le Maire : Oui, dès qu'il y a un emplacement libre nous sommes contactés mais quand on leur donne des conditions ça les intéresse moins.

Mme MESSINA : J'ai été présidente des commerçants pendant presque 6 ans et je trouve que d'exposer des œuvres c'est vraiment bénéfique pour le village, donc j'ai sollicité toutes les galeristes. Très peu sont intéressées parce qu'il y a de gros coûts de maintenance.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-210601282-20230916-CM20230916_008-DE
Reçu le 18/09/2026
058 **ENFANCE JEUNESSE – Convention SPCOC Canoë Kayak**
Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

059	ENFANCE JEUNESSE – Convention France AgriMer
------------	---

Mme CAUVIN présente la délibération.

Mme EXPOSITO : Combien représente la subvention ?

Mme CAUVIN : Cela peut représenter jusqu'à 2 fois 6 000 €.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

060	ENFANCE JEUNESSE – Mise à jour règlement intérieur périscolaire
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

061	ENFANCE JEUNESSE – Mise à jour règlement intérieur ALSH
------------	--

Mme CAUVIN présente la délibération.

Mme EXPOSITO : Y-a-t-il des collégiens qui viennent au centre de loisirs ?

Mme CAUVIN : Non les collégiens fréquentent l'espace jeunes.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

062	FINANCES – Répartition charges communales de fonctionnement écoles
------------	---

M. STACCINI présente la délibération.

Mme EXPOSITO : Combien y-a-t-il d'enfants qui sont accueillis à Saint-Paul-de-Vence et combien partent ?

Mme CAUVIN : Il y a une trentaine d'enfants environ qui sont accueillis. Nous vous communiquerons les chiffres exacts.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

063	PETITE ENFANCE – Non-renouvellement convention « Petite Enfance »
------------	--

Mme EXPOSITO : Je suis un peu étonnée que les quotas soient supprimés. Il y a un emprunt qui court jusqu'en 2032. La Colle sur Loup est au courant ? Et la CAF ? Les enfants de la Colle qui sont inscrits déjà à la crèche ?

M. le Maire : La Colle est au courant puisque nous voulions dénoncer la convention déjà l'année dernière.

Les enfants de La Colle, ceux qui sont inscrits actuellement, termineront sans aucun problème. Il n'a jamais été dit que nous refuserons les enfants de La Colle, ce n'est pas le but. Le syndicat a été dénoncé il y a presque 10 ans, en 2017 à l'initiative de La Colle. Cet historique, aujourd'hui, les Saint-Paulois ne le connaissent pas, cette histoire de syndicat.

Moi, politiquement, je ne sais pas quoi répondre aux parents Saint-Paulois à qui on refuse l'enfant. Il y a une crèche sur Saint-Paul et on leur dit qu'on ne prend pas leur enfant parce qu'il y a un quota avec La Colle. Aujourd'hui, la convention est simple : priorité aux enfants Saint-Paulois, mais il n'y aura jamais 100% d'enfants Saint-Paulois.

Mme EXPOSITO : Il y a le CFJ, le Contrôle Français Jeunesse ? Et la CAF a été informée ou pas ?

M. le Maire : Vous imaginez bien, Mme Exposito, que nous avons fait ça dans les règles.

006-210601282-20260916-CM20260916_066-DE
Reçu le 18/09/2026
Mme EXPOSITO : Pour répondre à des petits bruits que j'entends depuis quelques temps. sur les réseaux sociaux. J'habite Saint-Paul-de-Vence et je n'habite pas la Colle sur Loup. J'ai malheureusement travaillé comme directrice du syndicat jeunesse et sport à la Colle et j'étais directrice à la Colle sur Loup. Donc moi, qu'est-ce que vous voulez, je n'y suis pour rien, si je connais bien mes dossiers. Donc je voulais faire le point avec vous, je défendrai toujours les intérêts de Saint-Paul.

M. le Maire : Je vous rejoins, sans problème, sur les réseaux sociaux, il faut être méfiant, il y a beaucoup de bêtises qui sont écrites, beaucoup. Je suis entièrement d'accord.

Mme EXPOSITO : Je défends l'intérêt des Saint-Paulois. C'est pour ça que je me suis présentée avec M. Faure, pour essayer d'être élue à la commune de Saint-Paul-de-Vence.

M. le Maire : Vous avez raison.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

064	Convention syndicat des trufficulteurs des Alpes-Maritimes
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

065	CASA – Avenants bornes IRVE
-----	-----------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu avant le 20 septembre.

La séance est levée à 20h05.

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes
Reçu le 18/09/2026
Arrondissement de Grasse

S A I N T
P A U L
D E
V E N C E

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	21
votants	23

Date de publication	18/09/26
---------------------	----------

Date de convocation et d'affichage :
11/09/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoit ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, DE SPIEGELEIR Nicolas, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, MESSINA Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**M. ROUSSEAU Mathieu donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre
Mme EXPOSITO Véronique donne procuration à M. FAURE Jean-Paul**

Était absent :/

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°16.09.2026_066

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2026

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 07/07/2026

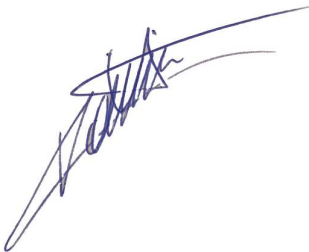
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 05/06/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 07/07/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À l'unanimité

- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/06/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 07/07/2026.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :



Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

